

10. INT. 338



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 2 FEV. 2010

Scanné le 3 FEV. 2010

## Interpellation

### La loi sur les écoles de musique : quels moyens pour sortir de l'impasse ?

Les partis du Centre-droite vaudois ont appris avec satisfaction que les négociations reprenaient entre l'Etat et les communes pour trouver une voie qui conduise à l'adoption d'une loi sur les écoles de musique qui puisse rallier les parties concernées.

Il est temps, maintenant d'arriver à trouver une solution réaliste et réalisable qui ne conduise pas à une « usine à gaz » dans le respect des institutions de proximité que sont les communes qui assument jusqu'à aujourd'hui la part la plus importante du soutien aux écoles de musique. La question liée aux coûts et charges est évidemment au centre des préoccupations et des craintes des parties. Il est nécessaire que le cadre financier soit acceptable tant pour l'Etat que pour les communes et pour les parents.

Dans cette optique les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat :

- 1- Quel montant annuel maximum le Conseil d'Etat envisage-t-il d'investir dans ce domaine ?
- 2- Quel partenariat financier demandera-t-il aux communes et jusqu'à quel montant annuel ?
- 3- Quels seront les critères retenus pour ce partenariat ?
- 4- Quelle ligne de conduite et quels principes politiques le Conseil d'Etat entend-il adopter pour mener à bien ce projet.

Pour le Centre droite vaudois

  
Jean-Marie Surer

  
Frédéric Borloz

  
Pierre-Yves Rapaz

Souhaite développer

Le 2 février 2010